



COMMUNE DE THUIN

AVIS DE RECOURS SUR DECISION

Le Collège communal informe la population de l'introduction d'un recours au Gouvernement Wallon introduit par la Société FRAMAX contre la décision du Fonctionnaire des Implantations Commerciales et le Fonctionnaire délégué de REFUSER le permis intégré en date du 9 décembre 2019 consistant en la création d'un ensemble commercial composé des enseignes « Trafic », « Aldi », « Renmans » et d'une cellule commerciale dédiée à de l'achat semi-courant lourd, le tout pour une superficie nette totale de 3.855m² ainsi que la démolition de 2 habitations et la construction de 2 logements et l'aménagement d'un parking situé à Gozée rue de Marchienne cadastré Son A 181v, 181g, 224x7, 224y7 et 224r6.

Le recours est porté à la connaissance du public conformément à l'article 42 § 2 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 avril 2015 relatif aux implantations commerciales.

La décision de refus et le recours peuvent être consulté au Service AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, chaque jour ouvrable de 9h à 12h et de 13h à 16h du 15 janvier 2020 au 5 février 2020 ainsi que le lundi 20 janvier 2020 jusque 20h.

Le samedi 25 janvier 2020, le dossier sera consultable de 10h à 12h au service POPULATION.

Pour les consultations jusqu'à 20 heures ou le samedi matin, rendez-vous doit être pris au plus tard 24 heures à l'avance auprès de M. CHARLIER téléphone : 071/55.94.35 mail : urbanisme@thuin.be

La superficie commerciale nette de l'établissement concerné étant supérieur à 2500m², la Commission de recours devra notifier sa décision dans un délai de 100 jours à dater du 31 décembre 2019.

A Thuin le 13 janvier 2020.

**La Directrice générale,
Ingrid LAUWENS.**



**Le Bourgmestre,
Paul FURLAN.**